

## Municipalité de Saint-Etienne-de-Beauharnois

### *Avis public*

#### DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE AUX RÈGLEMENTS D'URBANISME

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée que, lors de la séance qui se tiendra le 9 février 2021, à 19h30 heures, à la salle du conseil située à l'hôtel de ville, 489 chemin St-Louis, à Saint-Étienne-de-Beauharnois, le conseil municipal prendra en considération la demande de dérogation mineure suivante :

---

**DM-2021-02** Lot : 4 715 995 du Cadastre du Québec  
Situé au 817 rang du Dix  
Zonage : A-4

Le propriétaire de l'immeuble a déposé le 15 décembre 2020 une demande de dérogation mineure visant à autoriser la construction d'une résidence intergénération d'une superficie de 1200 pieds carrés (110,1 mètres carrés) et ayant une marge arrière de 1.62 mètres.

L'article 111 du Règlement de zonage numéro 2002-127 fixe à 538,1 pieds carrés (50 mètres carrés) la superficie maximale pour une résidence intergénérationnelle.

Également, dans la grille des usages et de normes A-4 du Règlement de zonage numéro 2002-127, il est indiqué que la marge minimale doit être de 8 mètres.

La demande aura donc pour effet d'autoriser la construction d'une résidence intergénérationnelle d'une superficie de 1200 mètres carrés (110,1 mètres carrés) et ayant une marge arrière de 1.62 mètres.

Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

**DONNÉ** à Saint-Etienne-de-Beauharnois ce **25<sup>e</sup> jour du mois de janvier 2021**.

---

Ginette Prud'homme,  
Directrice générale et secrétaire-trésorière

**Municipalité de Saint-Etienne-de-Beauharnois**

**Certificat de publication**

**Avis public**

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE  
AUX RÈGLEMENTS D'URBANISME #2020-03**

Je soussignée Ginette Prud'homme, directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité de St-Etienne-de-Beauharnois certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut en affichant une copie aujourd'hui **le 25 janvier 2021 entre 12 heures pm et 17 heures pm** à chacun des deux endroits désignés par le Conseil municipal.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 25 janvier 2021.

---

Ginette Prud'homme,  
Directrice générale et secrétaire-trésorière